



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Nouveaux dispositifs en éducation prioritaire : où en est-on ? Le SNUipp-FSU enquête et lance un appel pour renforcer la politique d'éducation prioritaire**

Le SNUipp-FSU a organisé en juin 2016 une enquête visant à interroger les enseignants sur deux mesures mises en œuvre dans l'éducation prioritaire dans le cadre de la loi de refondation : le dispositif « Plus de maîtres que de classes » et l'allègement de service en REP+.

**Concernant le « Plus de maîtres que de classes », 672 enseignants des 6739 écoles labélisées REP ou REP+, issus de 67 départements, y ont répondu.**

Pour 85% d'entre eux, le dispositif est jugé satisfaisant ou plutôt satisfaisant. La co-intervention dans les classes est la modalité de travail la plus fréquente (70%). Les enseignants surnuméraires interviennent pour 11% sur une à trois classes. A l'opposé, 15% d'entre eux interviennent sur plus de 10 classes, ce qui induit un effet de saupoudrage **qui nuit à l'efficacité du dispositif.**

Pour 68,5%, l'aide concerne le soutien pendant les apprentissages. Les champs d'intervention des enseignants surnuméraires sont principalement dans le domaine de l'écrit (+ de 60%), du langage (58%), et des résolutions de problèmes (45%). Pour 62% des enseignants, le dispositif permet un meilleur suivi des apprentissages des élèves et pour 59% d'entre eux, une évolution des pratiques professionnelles. Mais, la formation des enseignants, qu'ils soient en REP ou en REP+, demeure le principal écueil : seul un enseignant surnuméraire sur deux reçoit une formation à la mise en œuvre du nouveau dispositif. Pire, ils ne sont qu'un sur cinq dans l'équipe pédagogique.

Si les équipes enseignantes tirent un bénéfice de ce nouveau dispositif, de façon quasi unanime (plus de 90%), elles réclament du *temps* « pour préparer, analyser et réajuster les actions avec le PDMDQC » mais aussi pour « améliorer l'accompagnement et le soutien » (près de 80%). Pour favoriser le travail en équipe, plus de 47% des enseignants sont favorables à ce que le maître surnuméraire soit choisi au sein de l'équipe.

**Concernant l'allègement de service en REP+**, 1459 enseignants exerçant dans les 2472 écoles en REP+, issus de 68 départements (soit l'intégralité des départements ayant des REP+), ont participé à l'enquête.

Pour 61% d'entre eux, le dispositif d'allègement de service est jugé satisfaisant ou plutôt satisfaisant, pour permettre la concertation et les temps de formation. Néanmoins, s'il est apprécié positivement lorsque la concertation est placée durant le temps de classe (67%), il l'est nettement moins lorsqu'elle s'effectue en dehors du temps de classe - mercredi après-midi ou après la classe (45%). Cette organisation est ressentie comme une contrainte supplémentaire.

Pour 70% d'entre eux, ce dispositif est l'occasion de réaliser des projets pédagogiques pour la classe et/ou l'école et pour 36% des projets spécifiques en direction des familles. C'est sur le temps de journées complètes d'allègement de service (59%) ou de demi-journées (34%) qu'ils peuvent élaborer ces projets.

Cette nouvelle organisation met en exergue une évolution des pratiques professionnelles (59%) avec des relations renforcées au sein de l'école (48%).

Du côté de la formation dans le cadre des 18 demi-journées d'allègement, près de 60% des interrogés jugent la formation insatisfaisante ou très insatisfaisante.

Plus de 82% des enseignants concernés réclament davantage de « *confiance et d'autonomie pédagogique* » ainsi qu'un meilleur accompagnement (81%).

D'une façon générale, il apparaît que ces deux dispositifs donnent satisfaction lorsque les conditions suivantes sont réunies : formation des équipes, accompagnement basé sur la confiance, intervention régulière et conséquente de l'enseignant surnuméraire, allègement sur le temps de classe avec une stabilité des remplaçants. Et lorsqu'ils sont associés et articulés, ils sont bénéfiques pour les apprentissages mais aussi pour le climat scolaire.

Pour le SNUipp-FSU, ce premier état des lieux montre qu'il est indispensable d'évaluer ces dispositifs pour déterminer à quelles conditions ceux-ci sont bénéfiques sur la réussite des élèves. Plus globalement, la politique de l'éducation prioritaire doit être renforcée pour qu'elle profite prioritairement aux plus fragiles et ensuite à tous les élèves.

Paris, le 26 janvier 2017